

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 10/215 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE AIDE D'URGENCE AU SECOURS POPULAIRE

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2010

L'An deux mille dix et le vingt-six novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONICALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel
M. BIANCUCCI Jean à M. SIMEONI Gilles
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme COLONNA Christine à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme FERRI-PISANI Rosy à M. LUCCIONI Jean-Baptiste
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
Mme RUGGERI Nathalie à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SUZZONI Etienne à M. SANTINI Ange.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 56,
- VU** la motion déposée M. Etienne BASTELICA au nom du groupe « Elus Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOPTÉ la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** l'importance des actions du Secours Populaire auprès des plus démunis,

CONSIDERANT que cette organisation caritative est victime d'un quatrième cambriolage en moins de deux ans,

CONSIDERANT l'importance des sommes et du matériel dérobés - 15 000 € et trois ordinateurs portables,

CONSIDERANT que les sommes dérobées étaient destinées à aider, dans l'urgence, des familles en situation de grande détresse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONDAMNE ces agissements qui affaiblissent les organisations caritatives et nuisent directement aux plus démunis.

EXPRIME son soutien au Secours Populaire et à ses équipes.

DEMANDE le versement d'une aide d'urgence de 20 000 € permettant au Secours Populaire de poursuivre son action ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 novembre 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI